

Dix-huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et aux protocoles connexes (Convention de Nouméa)

## **Point 7.2 de l'ordre du jour : Plan de travail et budget de la Convention de Nouméa**

### **Objectif du document :**

1. Approuver et entériner le plan de travail et le budget de la Convention de Nouméa.

### **Contexte :**

2. Le plan de travail et le budget de la Convention de Nouméa ont été élaborés à partir des recommandations issues de l'examen de la Convention réalisé en 2021. Des actions stratégiques clés et des objectifs ont été définis conformément aux recommandations.
3. Le plan de travail et le budget ont été élaborés et finalisés lors de deux réunions extraordinaires. La première session de la réunion extraordinaire s'est tenue en personne, à Nadi, Fidji, en septembre 2024. La session intersessions s'est tenue virtuellement le 21 mai 2025. Les Parties présentes aux réunions extraordinaires ont exprimé leur appui au projet final du plan de travail et du budget, et ont convenu de recommander leur approbation finale à la 18e Conférence des Parties (voir WP 7.1/Annexe 1).
4. Le Secrétariat remercie le Gouvernement de l'Australie pour son généreux soutien financier, apporté par l'entremise du ministère du Changement climatique, de l'Énergie, de l'Environnement et de l'Eau, qui permettra de financer trois activités prioritaires clés dans le cadre du plan de travail et du budget de la Convention de Nouméa. Ces activités incluent la création d'un poste dédié de responsable de la Convention de Nouméa au sein du Secrétariat, l'élaboration d'une stratégie de financement durable, ainsi qu'un plan de communication.

### **Recommendations :**

5. Les Parties sont invitées à :
  - 1) **Approuver et mettre en œuvre** le plan de travail et le budget de la Convention de Nouméa pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la Convention.